

# REGLEMENT DE LA COURSE DES 4 CLOCHERS

La Course des 4 Clochers est organisée par le groupement paroissial Saint Jean-Baptiste en Josas qui réunit les paroisses de Vélizy, Buc, Jouy-en-Josas et Les-Loges-en-Josas, dépendant du diocèse de Versailles, représenté par l'Association paroissiale de Buc désignée ici comme "l'organisateur". Le chronométrage et le classement informatique sont assurés par la SARL OXYBOL, spécialiste des courses à pied et des trails, ci-après dénommée "Le prestataire".

## ● LE PARCOURS DE LA COURSE

Pour cette première édition, une seule course de 16 km sera organisée.

Le départ fictif aura lieu le 9 mars 2024 du parvis de l'église St Jean Baptiste de Vélizy à 9h30.

L'unique départ réel sera, quant à lui, donné de la route forestière du cordon de Viroflay à 9h45.

L'arrivée aura lieu sur le parvis de l'église St Jean Baptiste de Vélizy

Balissage : un marquage en sous bois (tous les 100m maximum) indique le tracé à suivre. Il est de la responsabilité de chaque coureur de surveiller les marques pour rester sur le tracé.

Le parcours ne permet pas l'accueil des athlètes en fauteuil hormis de type goélette.

L'utilisation des bâtons est INTERDITE.

Le temps maximum alloué pour la course est de 3h00.

Le chronométrage est assuré par transducteurs électroniques intégrés au dossard.

Le dossard fourni par l'organisation doit être porté visiblement pendant la totalité de la compétition.

Ravitaillement : chaque coureur devra assurer son autonomie liquide et solide. Un rafraîchissement est prévu au 8<sup>ème</sup> kilomètre et à l'arrivée.

Tout accompagnateur en VTT sur le parcours est formellement interdit.

## ● LES CATEGORIES ET RECOMPENSES

Sont autorisées à s'inscrire à la course les catégories suivantes:

- Juniors : né entre 2005 et 28 février 2006
- Espoirs : né entre 2002 et 2004
- Séniors : né entre 1990 et 2001
- Masters : né en 1989 et avant

Le premier homme et la première femme de chaque catégorie seront récompensés.

## ● CERTIFICAT MEDICAL OBLIGATOIRE

Le certificat médical est obligatoire pour participer à la course.

Le coureur non licencié FFA ou FFtri doit fournir (au plus tard lors du retrait du dossard), un certificat médical (original ou photocopie) de **non contre-indication à la pratique de la COURSE à PIED en COMPETITION datant de moins d'un an**. Dans le cas contraire, son inscription sera refusée.

Le coureur ayant une licence FFA ou FFtri en cours de validité (ou Pass'running) doit, lors du retrait du dossard, présenter sa licence. Dans le cas contraire, son inscription sera refusée.

## ● INSCRIPTION

Votre inscription sera uniquement réalisable en ligne sur le site :

[.https://inscriptions.oxybol.fr/inscription\\_evenement\\_coureur.php](https://inscriptions.oxybol.fr/inscription_evenement_coureur.php)

L'inscription donnant droit de participer à la course est validée quand:

- tous les renseignements sur le coureur sont donnés,
- une copie du certificat médical ou de la licence FFA, FFTri est fournie
- les frais d'inscription sont versés.

Toute inscription qui aura fait l'objet de la préparation d'un dossard et d'un traitement informatique des données ne sera pas remboursée.

Les coureurs déclarent être majeurs.

Dans le cas de l'inscription d'une tierce personne, la personne déclare avoir reçu l'accord préalable de celle-ci et déclare également que cette personne a pris connaissance et a accepté le règlement de l'épreuve.

Les organisateurs ne pourront être tenus comme responsables pour tout manquement au respect de ces règles.

Les inscriptions se feront jusqu'au vendredi 8 Mars 2024 à 18h.

Le nombre de participants est limité à 300.

Les inscriptions ne seront pas possibles le jour de la course.

#### ● **RETRAIT DES DOSSARDS :**

Le retrait des dossards se fera sur place de 7h30 à 9h10

En cas de non-présentation d'un participant inscrit, au-delà de l'heure limite avant le départ, aucun remboursement des frais d'inscription ne sera possible

Tout engagement est personnel et ne peut être rétrocédé à une tierce personne.

#### ● **ANNULATION**

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler ou de reporter la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. En cas d'annulation, les frais d'inscriptions seront intégralement remboursés à l'exception des frais de gestion du "Prestataire".

En cas de force majeure, l'organisation pourra mettre fin à la manifestation.

Les participants en seront prévenus par tous les moyens possibles.

Ils devront se conformer strictement aux directives de l'organisation.

Le non-respect de ces consignes entraînera de-facto la fin de la responsabilité de l'organisateur.

#### ● **RESPONSABILITE**

Les participants concourent à cette épreuve sous leur entière responsabilité, avec renonciation à tout recours contre les organisateurs ou les bénévoles en cas d'accident provoqué par une déficience physique ou psychique de leur part ou bien par un non-respect des règles édictées dans ce règlement.

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

En cas d'abandon, ou de problème physique, le coureur devra se signaler à la direction de course et pourra être récupéré sur les différents points de ravitaillements du parcours. Il pourra être pris en charge par un serre file de la course ou un bénévole en poste. Des patrouilleurs en VTT assureront la sécurité des coureurs et de la course. Si l'organisation ou l'équipe médicale stoppe la course d'un coureur pour le prendre en charge et que celui-ci n'obtempère pas, la responsabilité de l'organisation est déchargée.

Les participants sont tenus de respecter le code de la route et de respecter les directives des organisateurs.

- **REGLES SANITAIRES**

Les participants doivent apporter leurs gobelets pour leurs ravitaillements.

Les règles sanitaires en vigueur destinées aux locaux à usage du public et aux manifestations sportives en extérieur s'appliqueront lors de l'événement.

- **DROIT À L'IMAGE**

Tout participant autorise les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles, sans contrepartie financière, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires.

- **CNIL / RGPD :**

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées uniquement à la Course des 4 Clochers. Elles ne seront communiquées à aucune autre entité. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez nous contacter à [organisation.c4c@sjbj.fr](mailto:organisation.c4c@sjbj.fr).

- **REMISE DES PRIX ET TOMBOLA AUX DOSSARDS**

Les remises des prix auront lieu à l'issue de la course selon des modalités précisées par l'organisation avant celle-ci sur les supports de communication et notamment sur le site Internet de la course.

Après la remise des prix, une tombola au dossard pourra être organisée à la discrétion des Organisateurs (à confirmer le jour même voir l'affichage). Elle se fera avec les dossards récupérés après la ligne d'arrivée, tirés au sort par une personne désignée au hasard par l'organisation devant témoins. Pour emporter le lot, il faut que la personne à qui correspond le dossard soit physiquement présente ; dans le cas contraire un autre dossard sera tiré au sort pour ce même lot.

- **ATTITUDE DES COUREURS ET RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT**

La vallée de la Bièvre se situe en site classé, les parcours traversent par conséquent de nombreuses zones naturelles protégées. Ainsi, les consignes qui suivent devront être scrupuleusement respectées par les coureurs sous peine de disqualification.

**CIRCUITS :** Rester tout au long du parcours sur les chemins ou sentiers balisés. Il est formellement interdit de sortir des circuits balisés. Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant doit se conformer au code de la route et sera seul responsable lors de tout manquement à ces règles.

**RAVITAILLEMENTS :** Lors des ravitaillements, tous les concurrents s'engagent à consommer les denrées sur la Zone de ravitaillement et de déposer leurs gobelets et détritiques dans les poubelles situées sur la zone de ravitaillement. Aucun concurrent ne pourra emmener les denrées et gobelets hors des Zones prévues à cet effet.

DECHETS : il est formellement interdit aux concurrents de laisser des déchets tout au long du parcours. Quelques grammes en plus dans vos poches ne vous retarderont pas. Toute personne ne respectant pas cette règle sera disqualifiée.

CUEILLETTE : toute cueillette de fleur ou plante est interdite

FAUNE : respecter le calme des espaces naturels, en étant le plus discret possible pour ne pas déranger la faune sauvage : certains animaux effrayés peuvent abandonner leur gîte ou leurs petits

FEU : L'usage du feu est strictement interdit (interdiction de fumer)

TOUT CONCURRENT QUI NE RESPECTERA PAS CE REGLEMENT SERA MIS HORS COURSE.

Le paiement de l'inscription fait office d'acceptation du présent règlement.